

Pour un testament de Vie

## Le Testament de Vie

peut être obtenu auprès



- du Service Social de l'Administration Communale de Wanze, Chaussée de Wavre, 39 à 4520 Wanze  
Tél : 085/ 31 73 08 - Fax : 085/27 35 19  
E-Mail : [service.social@wanze.be](mailto:service.social@wanze.be)
- des membres du Bureau du Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze et de sa commission sociale (liste disponible au Service Social).
- de certains médecins et pharmaciens, organismes mutualistes, éventuellement auprès de votre association de pensionnés ...

**En rédigeant, dès aujourd'hui, un testament DE VIE,  
par lequel je reste maître de ma destinée jusqu'à sa fin.**



Et si, demain,  
un accident me prive de l'usage de la parole  
(commotion cérébrale) ...



Et si la maladie affecte gravement  
mes capacités mentales ou cérébrales ...



**Comment puis-je être sûr que mon entourage respecte  
alors la manière dont j'ai envisagé d'être traité,  
d'être respecté jusqu'au bout ?**



Si je ne suis plus apte à gérer mes biens, un administrateur  
des biens peut être désigné par un juge de paix;



Si je ne suis plus apte à prendre des décisions importantes  
concernant ma santé, un administrateur de la personne  
pourra également être désigné :



C'est à moi de désigner un mandataire,  
une personne de confiance qui sera l'intermédiaire  
entre ces responsables désignés et moi-même,  
et son rôle pourra se révéler très important



**Comment prévoir tout cela ?  
Comment m'organiser ?  
A qui me confier ?**

## **Le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze (CCCAW) se propose de vous informer ...**



Le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Wanze (CCCAW) souhaite attirer votre attention sur cette problématique et vous propose un outil pour mettre par écrit, dès à présent, vos volontés et désirs concernant des événements difficiles, voire pénibles, qui pourraient vous arriver, des décisions qui pourront affecter considérablement vos conditions de vie.



En rédigeant votre "**Testament de Vie**", vous pouvez exprimer vos intentions : quant à votre maintien chez vous ou votre séjour dans un établissement pour personnes âgées, quant à tel ou tel traitement important à recevoir concernant votre santé, quant à bien des questions auxquelles d'autres personnes devront répondre à votre place si vous ne les avez pas abordées au préalable de façon claire et indiscutable.



Le document réalisé par le CCCAW avec le concours de personnes-ressources comporte une information assez détaillée sur les questions importantes qui peuvent influencer votre bien-être matériel, moral et psychologique et que vous serez amenés à vous poser tôt ou tard.

A ce document est joint un formulaire destiné à guider votre réflexion pour la rédaction de vos volontés. Il s'agit là de simples suggestions. Il est en effet préférable de recourir à l'aide de personnes compétentes et de confiance.

